

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 décembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves BEAUVAL représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Georges GOMEZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par René BACCINO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriaty DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Albert GUIGUI - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Janine MARY - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

## **VECO 005-867/19/CT**

### **■ CT1 - Attribution d'une subvention à l'association d'entreprises Apage**

#### **DPEATSV 19/17989/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE-PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

#### **Présentation générale de l'association**

Le Parc d'Activités de Gémenos de la Plaine de Jouques à Gémenos a été créé en 1989, simultanément à ceux d'Aubagne et de la Ciotat, à l'initiative du Ministère de l'Industrie. L'objectif était de faire face à un contexte économique très difficile (la fermeture des Chantiers Navals de La Ciotat et de La Seyne sur Mer).

L'Association du Parc d'Activités de Gémenos « APAGE », régie par la loi de 1865, a été créée en même temps que le Parc d'Activités dont le périmètre est de 80 hectares. Les 112 propriétaires sont tous adhérents. L'association recense également des cotisants volontaires, représentés par les locataires et les entreprises de la commune de Gémenos se situant en dehors de son périmètre. Au total, l'association regroupe, en 2018, 151 adhérents (dont 39 cotisants volontaires), chiffre en constante hausse.

Aujourd'hui, le Parc d'Activités de Gémenos représente :

- quelques 275 entreprises de tailles et activités très diversifiées,
- soit plus de 4 000 emplois.

L'Association a pour rôle de :

- Défendre les intérêts des propriétaires,
- Mutualiser les actions vis-à-vis des nouvelles réglementations,
- Représenter les adhérents auprès des compétences territoriales,
- Communiquer, animer et promouvoir le Parc d'Activités,
- Assurer la bonne gestion du territoire du Parc d'Activités,
- Mettre en œuvre tout projet d'intérêt commun (exemple : mise en œuvre du tri sélectif des déchets).

#### **Les actions menées par l'association**

A travers un programme varié d'animation et de communication, l'association œuvre à faciliter le développement de leurs entreprises adhérentes sur les thèmes suivants :

- Le développement de leurs réseaux : les 7 associations de zones d'activité du bassin Est (Apage, Roca Fortis, Athelia Entreprendre, LEHV, Pôle Alpha, Les Paluds, Napollon) sont associées dans un consortium T2R Territoire Réseau Rencontre pour mutualiser l'organisation de deux

**Signé le 17 Décembre 2019**

**Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020**

événements communs dont une journée d'échanges entre les entreprises du Bassin Est de la Métropole « Business Buzz ». En 2019, l'Apage pilote l'organisation. L'édition 2019 du Business Buzz « redimensionné » est programmée le 28/11/2019 au Château de la Roque Forcade. La Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité être visible lors de cette journée de rencontres à destination des TPE/PME et des grands donneurs d'ordre des Territoires Marseille Provence et Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Un budget de 3600 euros a été alloué.

- L'emploi
- Le second événement est une journée à destination des demandeurs d'emploi « Job Boost ».
- La mobilité (PDIE : Plan de déplacement Inter-Entreprises, site de covoiturage...)
- La gestion collective des déchets (collecte des archives, des palettes, des DEEE, sensibilisation au tri). L'arrêt de la collecte des déchets par la collectivité publique est planifié au 13/01/2020.
- La sécurité (Mis en place d'une commission de travail avec l'ASL des Paluds depuis 2017 sur le PPRI Plan de Prévention des Risques d'Inondation (investissement dans l'expertise d'un bureau d'études, réunions d'information organisées...)
- La signalétique (actualisation annuelle des 4 panneaux RIS du parc d'activité par l'association)
- La Fibre : contrat cadre signé par l'Apage avec SFR Business

### **Les liens avec le Conseil de Territoire Marseille Provence**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient financièrement l'association d'entreprises l'Apage depuis 2017 au titre de sa compétence développement économique.

En tant qu'acteur de proximité existant depuis la création du parc d'activité, le travail partenarial entre l'association de zones d'activité AZA et le Conseil de Territoire Marseille Provence se renforce chaque année. Ainsi l'association remonte au fil de l'eau au référent AZA de la collectivité publique les éventuels dysfonctionnements repérés en lien avec les compétences des DGA opérationnelles de l'EPCI ainsi que les besoins et demandes des entreprises ; ce qui permet une meilleure gestion au quotidien du parc d'activité et participe au développement des entreprises. Egalement, des RDV communs avec les entreprises du parc d'activité sont organisés entre l'association d'entreprises et la collectivité publique pour parfaire notre connaissance du tissu économique et donner de la visibilité aux entreprises sur les actions de la collectivité.

Depuis plusieurs années, l'APAGE s'est associée avec l'ASL des Paluds et l'ASL d'Auchan en créant une association ad hoc Mobilidées pour faire avancer le sujet de la mobilité de façon mutualisée sur les communes voisines de Gémenos et d'Aubagne. L'Apage en tant que membre fondateur et administrateur finance l'association Mobilidées à hauteur de 12 000 euros par an. La Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de sa compétence Mobilité soutient le fonctionnement de l'association Mobilidées à hauteur de 40 000 euros en 2020. De plus, l'association Mobilidées a été lauréate de l'AAP Appel à projet Solu-mob lancée en 2018 par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour développer l'application « Mobil'act » sur les exercices 2019 et 2020 (50% de leurs actions pluriannuelles soutenus soit un montant total de 97 500 euros).

Aussi, le Conseil de Territoire et la Métropole mettent en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour l'association, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient pris en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

### **Budget prévisionnel 2020 de l'association APAGE**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Achats	3 000 €	Cotisations Adhérents + Partenaires	66 000 €
Autres services extérieurs	12 400 €	Subvention Département	6 000 €
Impôts et taxes	1 100 €	Subvention Métropole AMP CT1	15 000 €

Signé le 17 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Charges de personnel	52 700 €	Subvention Ville de Gémenos	15 000 €
Personnels bénévoles	44 000 €	Personnels bénévoles	44 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>146 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>146 000€</b>

Le Budget prévisionnel global de l'association est de 146 000 euros pour l'année 2020, en légèrement hausse par rapport à l'exercice précédent (139 000 euros). Le montant des subventions publiques sollicitées s'élève à 36 000 euros, soit un quart du budget total. L'association s'autofinance à hauteur des 75% du budget dont plus de 45% par les cotisations des adhérents et les partenariats privés développés. L'association sollicite le Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole à hauteur de 15 000 euros.

Il est proposé au Conseil de Territoire de Marseille Provence d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Apage de 10 000 euros pour l'exercice 2020, à l'instar de l'exercice précédent, sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence dans le cadre des actions menées au titre de la thématique Développement Economique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

**OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance ;
- l'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les associations d'entreprises de son territoire ;
- l'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le territoire de Marseille Provence, en leur proposant des services adaptés.

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'un montant de 10 000 euros à l'association Apage au titre de l'exercice 2020.

**Article 2 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est habilité à signer tout document relatif à cette subvention.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2020 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – Chapitre 65 – Article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » Fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC